

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2022



Le 4 octobre 2022 à 14h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUgne, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTE REPRÉSENTÉE : MME BASQUE qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME ROHEL, MME LANNELUC, MME RASCAR.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 26 septembre 2022

★★★★★★★

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

★★★★★★★

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 113- OBJET : Approbation du procès-verbal du 9 aout 2022.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 9 aout 2022, le président demande s'il y a des remarques, pas de remarque. Le conseil d'administration est invité à délibérer, le PV est adopté à l'unanimité des voix, il est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance

Le président met aux voix :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 114- OBJET : Modification des tarifs CCAS

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration dans sa séance du 9 aout dernier a délibéré sur les nouveaux tarifs. Ces derniers ont pris effet au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Président propose d'y rajouter les tarifs des thés, infusions et boissons alcoolisées.

A cet effet, il est proposé les tarifs suivants à compter du 7/10/2022.

- Thé – Infusion - ↵ 0.50 €

- Boissons alcoolisées :

 - Au verre ↵ 2.00 € à 5.00 €
 - A la bouteille ↵ 6.00 € à 30.00€

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 033-263302374-20221129-DEL_115-DE

Puis, le président demande s'il y a des questions, pas de question.

*Le président propose de rajouter ces tarifs à ceux de la délibération N°105 adoptés le 9/08/2022,
Puis met aux voix la nouvelle tarification :*

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0



Pas de questions diverses



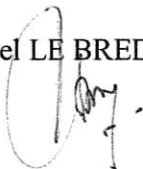
L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 14H17.

Rédaction faite à Lesparre-Médoc le 6 octobre 2022

Le procès-verbal du 4 octobre 2022 est arrêté et signé le 28/11/2022

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL



Le Président

M. Bernard GUIRAUD

